



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

créations d'emploi

Question au Gouvernement n° 1091

Texte de la question

CONVERSION ÉCOLOGIQUE DE L'ÉCONOMIE

M. le président. La parole est à M. Yves Cochet, pour le groupe de la Gauche démocrate et républicaine.

M. Yves Cochet. Monsieur le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, je m'adresse à vous puisque, cet après-midi vous êtes le Premier ministre.

Force est de constater que le plan de relance ne constitue pas une réponse satisfaisante au problème de l'emploi. Dans tous les secteurs sinistrés - l'automobile, l'agriculture, la chimie, la machine-outil -, nous pensons qu'il sera impossible de créer des emplois, et même de maintenir les emplois existants, sans procéder à une conversion écologique de l'activité, c'est-à-dire à une conversion du contenu même de la production.

À cet égard, nous affirmons que dix millions d'emplois verts pourraient être créés en Europe, dont 500 000 à court terme en France, dans des filières nouvelles telles que les économies d'énergie, les énergies renouvelables, la rénovation des bâtiments, l'agriculture biologique, l'aide aux personnes, les services de proximité, le recyclage, la réparation, l'artisanat et bien d'autres. Nous proposons que, à l'instar du Grenelle de l'environnement qui s'est tenu il y a deux ans, soit mis en place à l'échelon européen le Bruxelles de l'emploi (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe UMP*), qui réunirait enfin les syndicats, les associations, les mouvements de chômeurs et de précaires, les patrons, les artisans, les députés européens et les collectivités territoriales, afin que puissent enfin être créés ces dix millions d'emplois verts en Europe.

Monsieur le ministre d'Etat, vous qui avez porté le Grenelle de l'environnement, allez-vous également porter le projet du Bruxelles de l'emploi, afin de créer de l'emploi en Europe ? (*Applaudissements sur de nombreux bancs des groupes GDR et SRC.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Louis Borloo, ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.

M. Jean-Louis Borloo, *ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire*. Monsieur le député, Chantal Jouanno, Dominique Bussereau, Nathalie Kosciusko-Morizet et moi-même sommes heureux de vous entendre évoquer le Grenelle de l'environnement et la nécessaire mutation objective qu'il permet à notre pays au travers de la loi de finances et des engagements fiscaux et budgétaires. Le chiffre de 500 000 emplois que vous citez correspond bien à celui de l'ensemble du Grenelle de l'environnement.

L'Europe est la première région du monde à avoir pris des engagements au sujet de ce que l'on désignait par le terme barbare de " paquet climat-énergie ", regroupant les bâtiments, les véhicules automobiles, l'ensemble de la bureautique, les lampes à incandescence, les transports collectifs, les quotas d'émission et sur l'énergie, et je suis convaincu que nous honorerons ces engagements. Cependant je suis également convaincu, monsieur Cochet, que nous pouvons probablement aller un peu plus loin sur le plan européen, avec les syndicats européens, avec les grandes fédérations professionnelles, avec les parlements nationaux et le Parlement européen, ainsi qu'avec les différents États membres.

Après la grande loi qui a été votée par le Parlement européen en décembre dernier, nous allons devoir nous mobiliser pour l'importante négociation qui va avoir lieu prochainement à Copenhague : l'Europe est pour le moment le chevalier blanc de cette initiative, mais il va falloir tendre la main à nos amis africains et à l'ensemble des pays émergents.

Données clés

Auteur : [M. Yves Cochet](#)

Circonscription : Paris (11^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1091

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 mars 2009

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 18 mars 2009